

**Bulletin à retourner par courrier accompagné
du chèque de règlement à :**

ROCKWOOL Campus, 111 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris

ou par email avec un ordre de virement à campus@rockwool.com N° Azur 0 810 90 17 10
PREMIER APPEL LOCAL**Formation**

Référence du stage : Intitulé du stage :
Date du stage : Lieu :
Prix TTC par personne :

Entreprise

Entreprise : Effectif de l'Entreprise :
Activité :
N° de Siret :
N° de TVA intracommunautaire :
Adresse de la société :
Code Postal : Ville :

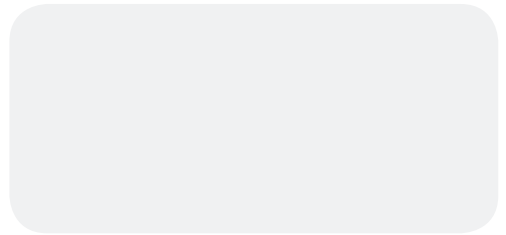
Participant(s)

| Nom | Prénom | téléphone | Fonction | Prix TTC |
|-----|--------|-----------|----------|----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

TOTAL

Représentant légal en charge de la formation

Nom du responsable : Prénom :
Ligne directe : Mail :
Fonction :
Fait à : Le :
Signature :



Cachet de l'Entreprise et signature du responsable en charge de la formation*.

*La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente

**ROCKWOOL CAMPUS**111, rue du Château des Rentiers 75013 Paris - campus@rockwool.com

N° déclaration d'activité 83750161963. SIRET 30539439700031. Organisme assujetti à la TVA

Conditions Générales de Vente ROCKWOOL Campus

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres de la société Rockwool France [ci-après désignée "ROCKWOOL Campus"] relatives à des prestations de formation. L'inscription à un stage implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de ROCKWOOL Campus prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que ROCKWOOL Campus ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute inscription, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de ROCKWOOL Campus lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de service à ses besoins. Les CGV pourront être modifiées par ROCKWOOL Campus à tout moment, sans préavis et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du Client.

1. Inscription et règlement. Toute inscription de formation suppose que le client accepte le programme. Toute inscription doit se faire obligatoirement par écrit, à l'aide du bulletin d'inscription ROCKWOOL Campus. Il peut être envoyé par mail (campus@rockwool.com), par fax (01.45.85.42.01) ou encore par courrier à ROCKWOOL Campus, 111, rue du Château des Rentiers 75013 Paris. La signature du bulletin d'inscription et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions. Le règlement se fait au moment de l'inscription. Il doit être effectué par chèque bancaire à l'ordre de ROCKWOOL et envoyé à : ROCKWOOL Campus, 111, rue du Château des Rentiers, 75013 Paris (montant TTC). Toute inexécution par le Client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entraînera :

- L'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance.

- Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement prévue par l'article D.441-5 du Code de commerce.

Il est précisé que cette indemnité forfaitaire n'est pas limitative du montant des autres frais qui pourraient être engagés par ROCKWOOL Campus aux fins de recouvrement de ses factures. A réception du bulletin d'inscription et du règlement, une confirmation d'inscription sera communiquée au Client.

2. Prix. Nos prix sont établis par personne en euros hors taxes, et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. La facture est adressée au client après exécution de la prestation. Ces prix correspondent aux coûts pédagogiques et sont valables en France métropolitaine pour l'année 2015. Les frais annexes (transport, hébergement) sont à la charge du stagiaire.

3. Convention de formation. Après la confirmation d'inscription, ROCKWOOL Campus fait parvenir une convention au Client en double exemplaires originaux dont un est à lui retourner signé et cacheté avant le début de la formation à : ROCKWOOL Campus, 111, rue du Château des Rentiers, 75013 Paris. Cette convention de formation indique les engagements de ROCKWOOL Campus et du Client pour le bon déroulement de la formation.

4. Convocation. ROCKWOOL Campus fait parvenir une convocation de stage au Client comprenant notamment l'intitulé du stage, les dates, les horaires et le lieu de la formation. ROCKWOOL Campus ne peut être tenu responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le Client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au Client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

5. Attestation de stage. A l'issue de la formation, ROCKWOOL Campus délivrera au stagiaire une attestation de fin de stage nominative.

6. Annulation et report d'inscription ou absence du fait du Client. Toute annulation d'inscription ou tout report doit être signalé et confirmé par écrit auprès de ROCKWOOL Campus (ROCKWOOL Campus, 111, rue du Château des Rentiers, 75013 Paris. Fax : 01.45.85.42.01 / email : campus@rockwool.com).

- Une annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation,

- Une annulation intervenant entre 8 et 15 jours ouvrés avant le début du stage donnera lieu à la facturation au Client de 50% du coût HT de la totalité du stage,

- Une annulation intervenant moins de 8 jours ouvrés avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du coût HT du stage. Ces frais sont non imputables sur le budget formation du Client. Un report intervenant moins de 15 jours ouvrés avant le début du stage est considéré comme une annulation.

En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Le Client peut demander le remplacement du participant inscrit, sans frais, jusqu'à la veille de la session. La demande de remplacement doit être adressée par écrit à ROCKWOOL Campus et préciser les noms et coordonnées du remplaçant.

7. Annulation du fait de ROCKWOOL CAMPUS. ROCKWOOL Campus se réserve la possibilité d'annuler tout stage si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ou en cas de problèmes technique ou logistique et ce, sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront révenus au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage. De nouvelles dates leur seront alors proposées. Si le report du stage n'est pas possible, ROCKWOOL Campus procédera au remboursement de la totalité des frais d'inscription sans autre indemnité.

8. Présence et Ponctualité. Il appartient au client de s'assurer de la présence de son stagiaire à la formation. Il appartient au stagiaire de respecter les dates et horaires portés sur la convocation. Dans le cas contraire, il convient de prévenir ROCKWOOL CAMPUS du délai du retard et ce avant le début de la formation. ROCKWOOL CAMPUS se réserve le droit de refuser l'accès à la formation au stagiaire se présentant avec plus de 30 minutes de retard et de reporter l'inscription à une date ultérieure. Le refus d'accès d'un stagiaire retardataire ne donnera pas lieu au remboursement du coût de la formation. La responsabilité de ROCKWOOL CAMPUS ne pourra pas être engagée à ce titre.

9. Annulation en cas de force majeure. ROCKWOOL Campus ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves et conflits sociaux internes ou externes à ROCKWOOL Campus, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement ou tout autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de ROCKWOOL Campus.

10. Responsabilité de ROCKWOOL Campus. La responsabilité de ROCKWOOL Campus ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique ou matérielle ou toute cause étrangère à ROCKWOOL Campus. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de ROCKWOOL Campus est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilisation de ROCKWOOL Campus est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de ROCKWOOL Campus ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que les préjudices commerciaux, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation du Client.

11. Responsabilité du Client. La souscription par le Client d'une assurance responsabilité civile, couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects pouvant résulter des agissements de ses stagiaires aux préjudices d'autres participants ou de ROCKWOOL Campus, est obligatoire.

12. Propriété intellectuelle. Les supports et le contenu papiers ou numériques de la formation sont la propriété de ROCKWOOL Campus et sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Le Client s'interdit d'utiliser directement ou indirectement le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisés. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du Client serait engagée si un usage non autorisé était fait des supports de stage. Une demande d'autorisation peut être adressée à ROCKWOOL Campus.

13. Loi informatique et libertés. Les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires pour que l'inscription de ses stagiaires puisse être traitée par les services de ROCKWOOL Campus. ROCKWOOL Campus est le seul destinataire des informations concernant le Client. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client peut accéder à ces informations et éventuellement procéder à des rectifications nécessaires, en adressant la demande à l'adresse suivante : ROCKWOOL Campus, 111, rue du Château des Rentiers, 75013 Paris.

14. Droit applicable et attribution de compétence. Le contrat est régi par la loi française. En cas de litige survenant entre le Client et ROCKWOOL Campus à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de Commerce de PARIS.